

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 2 octobre 2009
(convocation du 21 septembre 2009)

Aujourd'hui Vendredi Deux Octobre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROU Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 15
Mme. BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine jusqu'à 10 h
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
Mme FOURCADE Paulette à M. PIERRE Maurice à partir de 11 h
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 40
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre jusqu'à 10 h 20

M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 10 h 15
M. LOTHaire Pierre à M. GAUTE Jean-Michel
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOULINIER Maxime à M. BENOIT J.Jacques jusqu'à 11 h 30
M. PALAU Jean-Charles à Mme. COLLET Brigitte
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. QUERON Robert à M. JOUBERT Jacques
M. RESPAUD Jacques à M. ROUVYRE Mathieu jusqu'à 10 h 40
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUPOUY Alain

EXCUSES :

M. DELAUX Stéphan

LA SEANCE EST OUVERTE

Canalisation de gaz DN300-Ambès-Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme-Pour avis en application des articles L123-16 et R 123-23 du code de l'urbanisme-

Monsieur LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La société TIGF (Total Infrastructure Gaz de France) a construit en 2007-2008 la canalisation DN 200 Ambès – Tauriac et ses accessoires pour garantir l'alimentation de la clientèle domestique et industrielle dans le secteur de Blaye et anticiper sur les consommations.

Dans le cadre de ce projet, un nouveau poste de sectionnement, situé en dehors des périmètres SEVESO, a été créé à Ambès.

Le projet de « canalisation DN300 Saint-Loubès/Ludon-modification réseau, zone d'Ambès » consiste à réaliser les travaux suivants sur la commune d'Ambès :

- raccordement du nouveau poste de sectionnement d'Ambès aux canalisations existantes,
- dépose du poste de sectionnement existant d'Ambès et de ses branchements,
- construction d'un nouveau poste de sectionnement « d'Ambès départ Bassens » et de ses accessoires et raccordements aux canalisations existantes,
- construction à l'intérieur de ce poste d'un départ DN300 provisoire,
- dépose du poste de sectionnement existant « départ Bassens » et de ses branchements.

La configuration du tracé de la canalisation impose la traversée d'un espace boisé classé à conserver inscrit dans le PLU de la CUB. Ceci nécessite la mise en compatibilité du PLU avec le projet.

Celle-ci consiste à :

- la suppression d'une bande d'EBC de 20 m axée sur la canalisation, composée d'une servitude forte de 6 m et d'une servitude d'occupation temporaire pour la durée du chantier d'une largeur complémentaire de 14 m,
- la réduction de l'emplacement réservé pour le parc public de la Menaude.

Les documents du PLU mis en compatibilité sont :

- les planches graphiques n°2 et 4 : suppression E BC et réduction ER 6.Ae1b,
- la liste des emplacements réservés de superstructure.

Une enquête publique s'est déroulée du 10 juin au 10 juillet 2009 portant conjointement sur la déclaration d'utilité publique et sur la mise en compatibilité du PLU.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la demande conjointe concernant :

- la construction et l'exploitation d'une canalisation de transport de gaz DN300 Saint Loubès/Ludon,
- la déclaration d'utilité publique des travaux de modification du réseau de transport de gaz de la zone d'Ambès,
- la mise en compatibilité du PLU de la Communauté Urbaine de Bordeaux sur la commune d'Ambès.

Cet avis est assorti d'une obligation de contrôle des travaux à l'avancement et de leur certification conforme aux mesures spécifiques énoncées, par un organisme certifié.

La commune d'Ambès a fait savoir que, compte tenu des améliorations apportées par TIGF concernant la mise en place de mesures compensatoires pour les remblais en zone rouge du PPRI et la réalisation d'un aménagement paysager autour du poste de sectionnement projeté, ce projet ne soulève plus de réserve.

Nous vous demandons, en conséquence, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir émettre un avis favorable sur les documents suivants présentés par monsieur le Préfet conformément aux dispositions des articles L 123-16 et R 123-23 du code de l'urbanisme, à savoir :

- le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint,
- le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,
- le dossier de mise en compatibilité du PLU.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 2 octobre 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 OCTOBRE 2009

PUBLIÉ LE : 22 OCTOBRE 2009

M. MICHEL LABARDIN

